

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DE
PA
RT
EM
EN
T

de la commune de MONTREAL DU GERS

GE
RS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 15 février 2016

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille seize-----

et le 15 février

Date
de
convoc
ation

09/02/2016

Dat
e
d'af
fich
age
09/02/2016

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, CASTAY Jean-Marc, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, CABANNES Pierre, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, PLOQUIN Cécile.

Excusés : Mmes DAL BEN Carine, PEDRO Amandine, M. LANSMANT Sébastien.

Absent : M. LABEYRIE Nicolas

Mme PLOQUIN Cécile a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Demande location atelier

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location de l'atelier municipal accordé à Michel et Eric Lannelongue avait été résilié le 30 avril 2015 à leur demande. Le montant du loyer était de : 261.66 €.

Monsieur Eric Lannelongue utilise depuis ce local pour son activité de plomberie.

Afin de régulariser cette situation, par délibération du 18 septembre 2015, le Conseil Municipal acceptait de louer l'atelier municipal rue du 11 novembre à Monsieur Eric LANNELONGUE pour un loyer mensuel de 250 € à compter du 1^{er} octobre 2015.

Trouvant ce montant trop élevé, Monsieur Eric Lannelongue, par lettre du 09 janvier dernier souhaite louer ce local :

- du 01 mai 2015 au 31 décembre 2015 pour la somme de 130.83 € (somme qu'il payait à la résiliation du bail)
- et à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant mensuel de 200 €.

Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Maire,
Et afin de régler cette situation,
Accepte de louer cet atelier aux conditions ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir.

Fait à MONTREAL le 15 février 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.